



## Média numérique de proximité France 3 – France Bleu

### Vers un nouveau risque social ?

Lors de son audition devant la commission Culture du Sénat, la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, a annoncé la création d'« un grand média numérique de la vie locale » entre France Télévisions et Radio France en région.

Ce projet pourrait prendre la forme d'un Groupement d'Intérêt économique (GIE) afin de dépasser les difficultés des deux entreprises à se mettre d'accord sur le projet commun de média régional numérique. La ministre aurait-elle trouvé LA solution qui permettrait aux deux entreprises publiques de travailler en commun ?

### Un calendrier peu réaliste

Avant même les annonces de la ministre, et vu l'impasse des discussions sur le numérique avec Radio-France, FTV s'était recentrée sur un projet de plateforme 100% France 3.

Cette annonce va donc de nouveau percuter le projet. L'objectif d'un lancement opérationnel « au plus tard » en mars 2022 avancé par la ministre paraît assez peu réaliste tant les enjeux organisationnels, techniques et sociaux sont épineux. Sans parler des moyens qui font cruellement défaut, à telle enseigne que FTV a repoussé le calendrier de déploiement du projet de régionalisation. Un projet de cette ampleur, commun aux deux entreprises, doit en outre faire l'objet d'une consultation des CSE concernés qui devront pouvoir disposer de toutes les informations sur les contours du projet, loin d'être définis à ce stade,

tant la discussion entre les deux entreprises s'annonce âpre.

### L'impasse des moyens

Contrairement à ce qu'affirme la ministre, France Télévisions n'est pas en mesure de financer ses nombreuses missions, encore moins de nouveaux projets. Pour 2022, la CGT estime que le cumul de la baisse confirmée des financements publics, du maintien de France 4 (entre 25 et 40 M€ supplémentaires non financés) et des effets de l'inflation nécessite rien de moins qu'une centaine de millions d'euros afin de maintenir l'équilibre de l'entreprise.

En imposant, sans les financer, de nouvelles contraintes à FTV, l'État est ainsi coupable de pousser une entreprise publique vers le déficit, à moins qu'il entende tailler encore plus dans les programmes et l'emploi ?

La CGT a toujours défendu le développement des programmes régionaux de France 3 y compris leur versant numérique avec le développement exponentiel des nouveaux usages. Mais dans le contexte budgétaire annoncé, comment sera-t-il possible de porter un tel projet de développement ?

### TEPI le retour ?

L'État joue les apprentis sorciers en imposant des objectifs intenables à FTV. La pression sur l'emploi a déjà poussé la direction à porter un projet contraire à l'esprit du service public en prévoyant de transférer 85 salariés vers une filiale commerciale (projet TEPI). Le rejet

a été massif tant du côté des salariés que des instances sociales. L'entêtement de la direction, pour tenir ses objectifs économiques, a produit une grande souffrance au sein des collectifs de travail.

Le projet de transfert contraint des salariés (TEPI) est certes abandonné après les dramatiques événements de la mi-octobre et il s'agit maintenant de reconstruire des collectifs de travail bien abimés. Car les meurtrissures restent profondes et des expertises des CSE sont en cours pour en mesurer l'ampleur et proposer des solutions pour y remédier.

La ministre de la Culture a précisé lors de son audition que le futur GIE piloterait l'offre éditoriale, définira la marque et portera la plateforme technologique de l'offre. S'agit-il d'une

simple structure de coopération et de coordination propriétaire de biens matériels et immatériels ou s'agit-il de lancer une sorte de « TEPI régional » avec des transferts de salariés vers le GIE ? Avec les conséquences sociales que l'on peut imaginer...

**La CGT demande à la direction de France Télévisions et à l'État de clarifier rapidement les choses afin de ne pas créer de nouveaux risques psycho-sociaux dans un contexte déjà très dégradé.**

**La CGT n'hésitera pas à appeler à la mobilisation si ce nouveau projet vient à menacer l'avenir des salariés.**

Paris, le 10 novembre 2021